



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5026

Contrat de concession de service public pour la gestion de la fourrière automobile -
Rectification d'erreur matérielle - Avenant n° 1

Direction Régulation Urbaine

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/5026 - CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR
LA GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE -
RECTIFICATION D'ERREUR MATERIELLE - AVENANT N°
1 (DIRECTION RÉGULATION URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2019/4842 du 1^{er} juillet 2019, le Conseil municipal a approuvé le contrat de concession de service public passé avec l'entreprise EGS pour la gestion de la fourrière automobile, pour la période du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2024.

Le contrat signé comporte une erreur matérielle sur l'adresse du parc de fourrière sis à Vaulx-en-Velin qu'il importe de corriger.

L'adresse dudit parc est la suivante : 13, rue Francine Fromont à Vaulx-en-Velin (69120).

Toute autre mention portée au contrat (notamment à l'article 14.1 « implantation des parcs de fourrières » p. 17) et dans ses annexes (notamment en Annexe 1 « Description du service de fourrière » p.57) est erronée.

Cet avenant ne présente aucune incidence financière.

Vu les articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2018/3971 du 2 juillet 2018 et n° 2019/4842 du 1^{er} juillet 2019 ;

Vu le contrat de concession de service public pour la gestion de la fourrière automobile signé avec l'entreprise EGS, référencé 8RU01-L ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

1- Approuve l'avenant n° 1 portant rectification d'erreur matérielle au contrat de concession de service public pour la gestion de la fourrière automobile signé avec l'entreprise EGS.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant n° 1.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Yves SECHERESSE